# SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SDC

### **OBJECTIF**-

La formation Salarié Désigné Compétent (SDC) permet de conseiller et d'accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS.

## **CONTENU-**

## Prendre en compte les enjeux de la démarche prévention

- Repérer les différents enjeux de la démarche prévention
- Situer son entreprise au regard de la sinistralité et des enjeux de la prévention
- Situer la responsabilité du dirigeant au regard des risques professionnels

# S'engager dans une démarche de prévention dans l'ensemble des activités de son entreprise

- Identifier les différentes étapes et les conditions de réussite d'une démarche EvRP
- Définir une démarche en rapport avec les résultats attendus, réaliste, partagée et accompagnée des moyens nécessaires
- ▶ Poser les bases d'une lettre d'engagement

# Mobiliser les différents acteurs dans la démarche de prévention de son entreprise

- Consulter les acteurs externes (Carsat, médecine du travail, IPRP,...)
- Mobiliser l'encadrement, les salariés, les instances représentatives
- Identifier les besoins de formation

# Piloter le(s) projet(s) de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur le SDC

- Définir le profil du Salarié Désigné Compétent (SDC)
- Définir et cadrer un projet de prévention
- Choisir et valider les améliorations proposées
- Évaluer les actions engagées en faisant le lien avec le document unique

# **TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES**

- Travaux en sous-groupes
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situations
- Livret de formation remis à chaque participant

# **VALIDATION DES ACQUIS**

Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Évaluation des compétences sur la base d'une restitution individuelle orale, issue du travail intersession.

La formation ne permet pas de valider un/ou des blocs de compétences, des équivalences ou passerelles.

#### **CONTACT** -

04.86.95.10.94 - 06.08.37.36.64

contact@alpha-secourisme.com

www.alpha-secourisme.com



### **Public concerné**

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de Salarié Désigné Compétent

## **Pré-requis**

Aucun

#### Durée

3 jours (21 heures) non-consécutifs 1 jour de travail intersession

#### **Effectif**

12 participants maximum

## **Encadrement**

Formateur EvRP/SDC certifié

#### Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

#### Prix

Nous consulter

